



Prévoyance

FAIRE FACE
À LA PERTE
D'AUTONOMIE

-10 %
SI VOUS ADHÉREZ
EN COUPLE

INDÉPENDANCE SERVICES

GARDEZ LE CONTRÔLE DE VOTRE VIE !





"AVEC INDÉPENDANCE SERVICES,

je conserve mon autonomie financière pour rester libre de mes choix, si je deviens un jour dépendant."

Être dépendant c'est avoir besoin de l'aide des autres pour accomplir les gestes simples de la vie quotidienne : se lever, se laver, s'habiller, se déplacer, s'alimenter... Aujourd'hui, en France, plus d'un million* de personnes âgées de plus de 60 ans sont dépendantes.

- **Être un jour dépendant des autres, cela peut vous arriver !**
- **Être une charge pour les autres vous pouvez l'éviter !**

* Bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2007. DREES-Études et Résultats N°637-Mai 2008.

3 RAISONS

de GARDER LE CONTRÔLE de votre vie en cas de dépendance !

Ne jamais devenir une charge pour mes proches

Il n'est pas toujours possible de prendre un parent dépendant chez soi. Il faut de la place, du temps pour s'en occuper convenablement et assez d'argent pour faire face aux dépenses.

- **INDÉPENDANCE SERVICES** vous donne les moyens de conserver votre autonomie financière. Vous bénéficiez d'une rente mensuelle entre 300 € et 2 000 € (à choisir à l'adhésion).

Continuer à vivre chez moi

Quitter son domicile, c'est perdre tous ses repères. Mais le maintien à domicile exige souvent des travaux d'aménagement pour assurer la sécurité de la personne dépendante.

- **INDÉPENDANCE SERVICES** met à votre disposition de nombreux services d'assistance pour vous aider à rester autonome chez vous aussi longtemps que possible et dans les meilleures conditions.

Conserver mon patrimoine intact pour mes enfants

La dépendance coûte très cher pendant très longtemps. Les aides publiques varient entre 352 € et 982 € par mois selon les ressources et elles ne suffisent pas à couvrir tous les frais. Sauf exception, les pensions de retraite ne suffisent pas non plus.*

- **INDÉPENDANCE SERVICES** vous donne les moyens d'éviter de vendre tout ou partie de votre patrimoine pour faire face aux frais. Vous protégez les économies de toute une vie et les biens que vous souhaitez transmettre à ceux que vous aimez.

*Source: DREES-Études et Résultats N°637-Mai 2008.

DES SERVICES D'ASSISTANCE pour rester chez vous le plus longtemps possible !

Dès l'adhésion, des services utiles vous facilitent la vie au quotidien

- **Un service d'aide et d'écoute**
répond à vos questions concernant la vie pratique de tous les jours...
- **Des solutions de prévention**
Nos équipes de psychologues cliniciens, assistantes sociales, médecins, réalisent par téléphone une évaluation de la perte d'autonomie.
- **Chez vous en toute tranquillité**
Avec un appareil de téléassistance, vous contactez rapidement nos équipes en cas de besoin (prise en charge de la mise en service de l'appareil).
- **Un service à domicile**
A votre demande, nous recherchons des prestataires pour livrer vos repas, des médicaments, pour garder votre domicile ou vos animaux de compagnie en votre absence, pour bénéficier des services d'une aide ménagère ou d'un plombier...

En cas de dépendance, vous bénéficiez de nombreux services pour rester chez vous en toute tranquillité, sans devenir une charge pour vos proches

- Dès la reconnaissance de votre dépendance, vous bénéficiez d'une **aide pour constituer votre dossier.**
- Un spécialiste vous aide à adapter votre logement (une intervention à hauteur de 460 €).
- **En cas d'hospitalisation supérieure à 4 jours,** vous bénéficiez d'une aide ménagère (jusqu'à 30 heures réparties sur 10 jours). Nous prenons en charge le déplacement d'un proche à votre chevet (jusqu'à 230 € TTC) ou d'une garde malade.
- Un accompagnateur vous aide à vous déplacer pour sortir.

En cas de dépendance lourde ou totale, vous bénéficiez en plus d'un plan d'aide à domicile.

Notre partenaire FILASSISTANCE INTERNATIONAL vous propose des services personnalisés au quotidien pour vous permettre de rester à votre domicile le plus longtemps possible (à hauteur du montant de la rente versée).



INDÉPENDANCE SERVICES EN PRATIQUE

1 INDÉPENDANCE SERVICES

vous garantit le versement d'une rente mensuelle si vous devenez dépendant

- **Vous choisissez le montant de la rente mensuelle** que vous souhaitez recevoir pour compléter vos revenus, entre 300 € à 2000 € par tranches de 100 €.
- **Vous choisissez l'une des deux formules de garanties proposées :**
 - dépendance partielle et dépendance lourde et totale*
 - dépendance lourde et totale*
- **Le montant de votre cotisation est calculé** en fonction de votre âge et de la formule de garanties que vous avez choisie. Une fois fixée, votre cotisation n'augmente pas en fonction de votre âge. Vous pouvez choisir la fréquence de vos prélèvements, tous les mois, à chaque trimestre ou semestre ou une fois par an !

2 Vous bénéficiez de nombreux SERVICES D'ASSISTANCE proposés par notre partenaire Filassistance International dès votre adhésion

3 Une SOUSCRIPTION SIMPLIFIÉE si vous avez moins de 65 ans

- Vous pouvez souscrire dès 50 ans et jusqu'à 74 ans inclus.
- Si vous avez moins de 65 ans et que la rente mensuelle choisie est inférieure à 1500 €, le questionnaire médical est simplifié.
- Demandez un rendez-vous avec un conseiller mutualiste pour souscrire, connaître le montant de votre cotisation ou tout simplement pour en savoir plus sur les avantages d'Indépendance Services.



* Les critères de dépendance sont fixés en fonction de la grille AGGIR, reconnue par les pouvoirs publics.



Les **10** raisons de souscrire **INDÉPENDANCE SERVICES**

- **Une rente mensuelle** de 300 € à 2000 € en fonction de votre budget.
- **Une rente versée sans limite d'âge.**
- **Une rente non imposable.**
- **Une rente cumulable** avec les aides publiques (APA).
- **Un service d'assistance actif** dès la souscription.
- **Des services personnalisés** pour une meilleure qualité de vie et un maintien à domicile le plus longtemps possible (dépendance lourde ou totale).
- **-10% pour toute adhésion en couple** et pendant toute la durée du contrat.
- **L'arrêt des cotisations** dès la constatation de la dépendance lourde ou totale.
- **Une garantie immédiate** en cas de dépendance suite à un accident.
- **Des critères de dépendance** fixés en fonction de la grille AGGIR reconnue par les pouvoirs publics.



i

**Pour en savoir plus
sur Indépendance
Services,
adressez-vous
à votre conseiller.**

VOTRE MUTUELLE AU CŒUR de votre vie


Nous faisons partie du mouvement social le plus puissant : la Mutualité Française. **38 millions de personnes protégées, soit plus d'un Français sur deux.**

Nos valeurs, notre approche santé, notre savoir-faire et nos services aux adhérents sont reconnus par tous :

- solidarité, non discrimination...
- dispense d'avance de frais pour de nombreux soins
- des garanties d'épargne, de prévoyance, de retraite et d'assistance
- des services aux adhérents (établissements de santé, centres optiques, dentaires, prévention, ...).

Avec MUTEX, nous agissons au quotidien pour améliorer votre niveau de protection. L'ensemble de la gestion des garanties proposées par Mutex est certifié ISO 9001, V2008, un gage de sécurité supplémentaire pour vous et les vôtres. C'est pourquoi, pour renforcer votre protection et celle de votre famille, nous vous apportons aujourd'hui une garantie indispensable, Indépendance Services.

Votre mutuelle ADRÉA :

MUTEX est une marque de  **MUTUALITÉ
FRANÇAISE
PRÉVOYANCE**

www.mutex.fr

ASSUREUR DES GARANTIES :
Union Nationale de la Prévoyance de la Mutualité Française (U.N.P.M.F.)
Union soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité,
enregistrée au Registre National des Mutuelles sous le numéro 442 574 166,
agrée pour les branches 1, 2, 20, 21 et 22.
Siège social : 255, rue de Vaugirard – 75015 PARIS